



PROVINCE	NOUVELE							13 DEC. 2013	
SUD	N° 39820								
Directos									
ce									
de l'Environnement	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyrè.	SAF	SPPR	SCB	SAPA	
AFFECTÉ						<input checked="" type="checkbox"/>			
COPIE									
OBSERVATIONS	16/12/13 → BSI - SURAR								

Monsieur Le Directeur
Direction de l'Environnement
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

Nouméa, le 06 décembre 2013

Objet : Réponse à la visite d'inspection de l'ISD de Gadji en date du 24 octobre 2013

V/Réf :

- 2013-36699/DENV

N/Réf. :

- 131206A KEM/KEM

Monsieur le Directeur

Suite à la transmission du compte rendu cité en objet concernant votre visite d'inspection en date du 24 octobre 2013 sur notre site de l'ISD de Gadji, nous souhaitons vous préciser les actions mises en place à ce jour, les actions en projet, ainsi que nos observations éventuelles et vous transmettre les compléments ou éléments en pièces jointes :

1^{er} § : du stock historique et de l'activité de broyage des pneumatiques usagés

Les couteaux de la cisaille à pneus arrivés en fin de vie après plusieurs recharges d'acier seront changés par un jeu de couteaux neufs en cours de commande. Cette solution permettra de garantir la granulométrie annoncée dans le porté à connaissance n°120523A APK/APK.

La barrière active du casier C est constituée de bas en haut :

- d'une membrane PEHD 2 mm
- d'un géotextile anti-poinçonnant d'une densité 600 g/m² (résistance au poinçonnement de 3,1 kN ce qui correspond à une résistance de 316 kg)
- d'un géocomposite de drainage et d'un réseau de drains surmontée d'une couche de pneus pleins recouverts d'une épaisseur de 30 cm de pneus broyés (dispositif équivalent à une couche drainante de 50 cm à la perméabilité de 10⁻⁴ m/s)

Ces dispositions et notamment l'utilisation d'un géotextile anti-poinçonnant d'une densité de 600 g/m² permet de respecter les recommandations des diverses études menées sur l'utilisation des pneumatiques usagées comme matériaux drainants en fond d'alvéole dans les ISD.

La nouvelle filière de valorisation des pneumatiques usagés envisagée courant 2014 permettra d'obtenir une granulométrie adéquate pour la valorisation des broyats que ce soit en ISD ou en externe pour des applications en TP. Un porté à connaissance de cette nouvelle filière sera transmis à l'inspection des installations classée en temps voulu.

Un peu moins d'une centaine de pneumatiques d'engins de génie civil et de mines sont présents sur le site (pneus retrouvés dans le stock historique). Ces pneus seront valorisés en tant que glissière de sécurité sur les accotements de la voirie de circulation interne sur les zones à risques (autour du casier C, de part et d'autre de la voirie depuis le début de la montée au niveau de la retenue d'eau collinaire jusqu'à la zone d'accès à la plate-forme des pneus). Une partie de ces pneus a déjà été valorisé en tant que muret de séparation pour l'aménagement d'un stockage tampon des pneus avant broyage.

La cendre contenue dans le bac à batterie a été évacuée dans l'alvéole B2.

2ème § : de l'alvéole B2 en exploitation

A ce jour trois cages anti-envols ont été réhabilitées avec un matériau grillagé d'un maillage plus resserré garantissant la retenue des déchets. Trois autres cages sont en cours de réfection. Enfin, trois nouvelles cages grillagées avec le même maillage ont été commandées et disposées sur le site (voir photos 1 et 2).



Photo 1 : Cages anti-envols réhabilitées



Photo 2 : Nouvelles cages anti-envols

3ème § : de l'osmose inverse

Le courrier de demande pour rejet temporaire des perméats de l'osmose inverse directement dans le milieu naturel pendant la période de curage du bassin des eaux pluviales a été transmise à la DENV le 04 novembre 2013 (ref. 131104A KEM/KEM).



4^{ème} § : Erosion du fossé de la route 22

Les travaux de réfection du fossé sont en cours (voir commande en PJ). ils consistent en :

- un curage
- un élargissement du fossé,
- une reprise de la pente latérale
- un enrochement du bord de fossé coté route au niveau des zones sensibles.

Vous souhaitant bonne réception des présentes informations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

PJ : Copie du devis de travaux validé pour la réhabilitation du fossé de la route municipale n°22

Copie : SIGN

